



# autorisation de reproduction ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES \_ [ PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE ]

Je soussigné.....  
demeurant.....  
autorise le club d'aikido **AIKIKAI PEREIRE [ PARIS ]** et le groupe **RENWAKAI** dirigé par Alain Tendron  
à me photographier et me filmer durant les manifestations d'aikido et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom,  
**j'autorise leurs représentants à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**  
Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par l'association ou être cédées à des tiers,  
sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée,  
intégralement ou par extraits et notamment :

- site web,
- projection publique,
- carte postale,
- exposition,
- publicité,
- presse,
- livre,
- autre .....

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

**Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes,

il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Paris, le..... en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé », du nom et prénom :